

DONNEZ VOTRE AVIS !



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer de l'Hérault

Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) Bassin versant de la Bénovie

Beaulieu, Boisseron, Buzignargues, Campagne,
Fontanès, Galargues, Garrigues, Montaud,
St Bazille-de-Montmel, St-Hilaire-de-Beauvoir,
Ste-Croix-de-Quintillargues, Saussines



Consultez le projet et donnez votre avis

Sur le site internet
www.herault.gouv.fr

Rubrique : Politiques-publiques/Environnement risques naturels
et technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les plans de
prévention des risques en cours d'élaboration



OU en Mairie

DDTM
34

Où en est-on ?

Etudes des zones inondables du Bassin versant

- Jun 2011 Réunions de lancement de l'étude
- Août-septembre 2011 Rencontre des élus par le bureau d'étude
- 12 Décembre 2013 Présentation de l'aléa aux communes

Elaboration, association, concertation

- Mars 2015 Avis de l'autorité environnementale
- 12 juin 2015 Arrêtés Préfectoraux de prescription
- Juin 2015 Présentation des projets de zonage en mairie



Septembre - octobre 2015

Participez aux réunions publiques

- 29 septembre **Sainte-Croix-de-Quintillargues**
à 19h00 Espace culturel Claude Saumade
- 6 octobre **Montaud**
à 19h00 Salle communale
- 8 octobre **Boisseron**
à 18h30 Salle Jean-Pierre Chabrol - Espace Mistral
- 13 octobre **Fontanès**
à 19h00 Salle polyvalente

Consultation

- Fin 2015 Consultations officielles
- Réunions publiques présentant l'enquête publique
- Printemps 2016 Enquête publique

Approbation

Eté 2016

Un PPRI, Pourquoi ?

Dans l'Hérault, les inondations représentent le risque naturel le plus courant.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est un outil mis en place par l'Etat qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation.

Il permet de cartographier des zones soumises au risque inondation et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au document d'urbanisme de la commune.